

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 169
N° 92 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 17
no Novema 2020

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 92 du 17 Novembre 2020

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

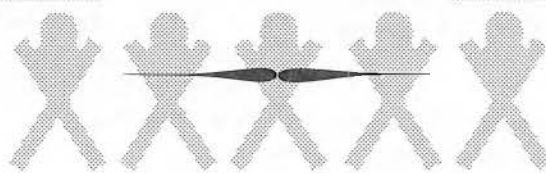
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Arrêté n° HC 4237 CAB du 16 novembre 2020 modifiant l'arrêté n° HC 4235 CAB du 16 novembre 2020

Pages

17082



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 4237 CAB du 16 novembre 2020 modifiant l'arrêté n° HC 4235 CAB du 16 novembre 2020.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-17 et L. 3136-1 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, ensemble la décision du Conseil constitutionnel 2020-808 DC du 13 novembre 2020 ;

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Dominique Sorain, préfet hors classe, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté HC n° 4235 CAB modifiant l'arrêté HC n° 4059 modifié du 23 octobre 2020 abrogeant l'arrêté HC n° 3099 CAB du 20 octobre 2020 et prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

Arrête :

Article 1er. — A l'article 5 de l'arrêté n° HC 4235 CAB du 16 novembre 2020 susvisé, les termes : "lundi 17 novembre" sont remplacés par les termes : "mardi 17 novembre".

Art. 2. — Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du haut-commissariat de la République et au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 novembre 2020.

Pour le haut-commissaire

et par délégation :

*Le secrétaire général
du haut-commissariat,
Eric REQUET.*